COMMISSION SPORTIVE
PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du Mercredi 30 Août 2023 à 14 heures 30

<u>Présidence</u> : TERCIER Pierre

<u>Présents</u> : LIVONNET Alain, RAFAILLAC Jackie

<u>Présents en visioconférence</u> : CHASLE Pierre, DELCROIX Laurent

<u>Excusés à la réunion</u> : LEFEBVRE Alain, MEUNIER Régis, TORTAY Michel

<u>Assistent à la réunion</u> : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction), MAJCHRZAK Laurent (Conseiller Technique)

1 – <u>ADOPTION PROCES VERBAL</u> :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 25 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

****

2 – <u>AMENDES ADMINISTRATIVES</u> :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements lies à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 30 Août 2023

****

3 - SAISON 2023/2024

<u>RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2023/2024 sur FOOTCLUBS</u> :

Les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes et les horaires.

Rappel : Si entente, **le club leader doit impérativement enregistrer l'entente sous foot clubs.**

Dimanche 10 Septembre 2023 :

- Féminines U18 – U15 – U13 et U11
- U18 Brassage Masse + Coupe U18
- U15 Brassage Masse + Coupe U15
- U13 Brassage Masse
- U11

U7-U9 : Inscription des équipes sur FAL (ouverture des engagements le 1er septembre).

COURRIEL CLUB :
La Commission prend connaissance du courriel en date du 10 août 2023 du club de l'US RENAUDINE.

1. Considérant les dispositions de l'article 7 alinéa 2 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire « *Aucune modification n'est apportée au calendrier, sauf cas exceptionnels, dont la Commission Sportive concernée est seule juge*. »
2. Considérant la publication des poules en date du 19 juillet 2023, tout club contestant la constitution de poules peut faire appel dans les conditions de l'article 190 des RG de la FFF.
3. Considérant que le club de l'US RENAUDINE n'a pas fait appel officiellement et malgré les arguments avancés, la Commission sportive n'est pas favorable à modifier les poules établies pour les raisons suivantes :
    a. conséquences injustifiées sur un autre club de D3 remplaçant le club désirant changer de poule après la parution des calendriers
    b. organisation perturbée des clubs de la poule ayant déjà travaillés sur le calendrier de la poule concernée.

Toutefois, les deux rencontres ci-dessous feront l'objet de la désignation de 3 arbitres officiels, d'un délégué et de la présence d'un représentant du Bureau du Comité de direction du District :

- 26198410 – ST PIERRE AUBRIERE 1 c/ RENAUDINE US 2 – Dimanche 4 Novembre 2023
- 26198470 – RENAUDINE US 2 c/ ST PIERRE AUBRIERE 1 – Dimanche 17 Mars 2024

CHAMPIONNAT ELITE U15 et U13

La Commission, sur proposition du Département Jeunes et Technique, valide les règlements des pré-compétitions U15 et U13 pour le samedi 9 septembre 2023.

U15 - Tournoi de préqualification de 3 ou 4 équipes

Règlement de l'épreuve :
Non utilisation de la FMI pour cette compétition, les clubs doivent être munis du listing des licenciés avec photos.
Une feuille de match papier ainsi qu'un relevé avec nom-prénom et date de naissance des joueurs sont à remplir et à retourner par courriel à competitions@indre-et-loire.fff.fr dès la fin de l'épreuve.

ARTICLE 1
Triangulaire

- Durée d'un match : 2 x 20 minutes
- Durée de la mi-temps : 5 minutes

Quadrangulaire

- Durée d'un match : 2 x 14 minutes
- Durée de la mi-temps : 5 minutes

ARTICLE 2

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point

ARTICLE 3
Un classement sera effectué après les rencontres.
Les **2 meilleures équipes par poule** accèderont au championnat ELITE départemental U15 constitué de 16 équipes au total.

ARTICLE 4
Le classement final sera déterminé comme suit :

1. Plus grand nombre de points.
2. En cas d'égalité de 2 équipes :
    1. Goal-average particulier.

2. Goal-average général.
3. Plus grand nombre de buts marqués.
4. Plus petit nombre de buts encaissés.
5. Equipe ayant alignée le plus grand nombre de joueurs nés en 2010.
6. joueur né en 2010 le plus jeune.

3. En cas d'égalité de 3 équipes et plus.
   1. Goal-average général.
   2. Plus grand nombre de buts marqués.
   3. Plus petit nombre de buts encaissés.
   4. Equipe ayant alignée le plus grand nombre de joueurs nés en 2010
   5. joueur né en 2010 le plus jeune.

Attention :

- En cas d'exclusion (carton rouge), le joueur ne peut pas prendre part aux rencontres suivantes.
- En cas d'avertissement (carton jaune), le joueur peut prendre part aux rencontres suivantes.

U13 - Tournoi de préqualification de 3 équipes

Règlement de l'épreuve :
Non utilisation de la FMI pour cette compétition, les clubs doivent être munis du listing des licenciés avec photos.
Une feuille de match papier ainsi qu'un relevé avec nom-prénom et date de naissance des joueurs sont à remplir et à retourner par courriel à competitions@indre-et-loire.fff.fr dès la fin de l'épreuve.

ARTICLE 1
Triangulaire

- Durée d'un match : 2 x 15 minutes
- Durée de la mi-temps : 5 minutes

ARTICLE 2

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point

ARTICLE 3
Un classement sera effectué après les rencontres. Les **2 meilleures équipes par poule (14 équipes) et les 2 meilleurs derniers à l'épreuve de jonglerie** qui sera faîte avant le début des rencontres accèderont au championnat ELITE U13 départemental constitué de 16 équipes au total.

ARTICLE 4
Le classement final sera déterminé comme suit :

4. Plus grand nombre de points.
5. En cas d'égalité de 2 équipes :
   - Epreuve de jonglerie.
6. En cas d'égalité de 3 équipes.
   - Epreuve de jonglerie.

ARTICLE 5
Une épreuve de jonglerie sera effectuée avant le début des rencontres comme suit :

- Educateur A avec équipe B / Educateur B avec équipe C / Educateur C avec équipe A.
- 2 essais par joueurs.
- Jonglerie pied fort : 50 maxi – jonglerie pied faible : 30 maxi – jonglerie tête : 30 maxi
- Aucune surface de rattrapage autorisée.
- Départ balle au pied pour jonglerie pieds et balle à la main pour jonglerie tête.

- Pour la jonglerie pied faible, le lever du ballon peut se faire avec le pied fort.
- Les joueurs passeront dans l'ordre des numéros de maillot, du N° 1 au N° 12.
- Seront comptabilisés les 8 meilleurs, puis en cas d'égalité, les 9 meilleurs …et ainsi de suite.

Attention :

- En cas d'exclusion (carton rouge), le joueur ne peut pas prendre part aux rencontres suivantes.
- En cas d'avertissement (carton jaune), le joueur peut prendre part aux rencontres suivantes.

DEPARTEMENTAL 4

La Commission prend note des courriels des clubs suivants :

- **AS TOURS SUD** – courriel en date du 21 aôut 2023 : ajout d'une équipe 2 en D4
- **AS PAYS DE RACAN** – courriel en date du 25 août 2023 : retrait de son équipe 2 en D4.

Composition des poules – Voir annexe 1

LISTE DES EQUIPES ENGAGEES en COUPES SENIORS GROUPAMA

Voir annexe 2

****

4 – COURRIELS RECUS :

Club : **SG DESCARTES**

Courriel en date du 22 août 2023 : la Commission tient à préciser que l'établissement des calendriers et des journées se font en liaison avec les calendriers de la Ligue du Centre-Val de Loire et de la Fédération.

Club : **U.S. NOUZILLY ST LAURENT**

Courriel en date du 30 août 2023 : la Commission, suite aux arguments avancés, donne un avis favorable à cette demande et décide de fixer la rencontre suivante initialement prévue le 28 janvier 2023 au :

- Départemental 3 Poule A – FONDETTES AS c/ US NOUZILLY ST LAURENT au **dimanche 21 janvier 2024**

LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Procès-verbal de la Commission régionale sportive et des calendriers en date du 24 Août 2023.
Pris note de l'indisponibilité des installations du complexe Guy Drut jusqu'au 31 octobre 2023 en raison de travaux de réfection.

VILLE DE TOURS

Courriel en date du 19 juillet 2023 : organisation de fan zone dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby.

****

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures.

Pierre TERCIER
Président de séance

Laurent DELCROIX
Secrétaire de séance

Annexe 1 – Départemental 4
Composition des poules

sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours
sous réserve de validation par le Comité de direction

Poule A
Chanceaux S/Cho A.S. 3
F.C. Pays Savigneen 1
Gâtine Choisilles Fc 3
Hermites (Les) 1
Luynes As 2
Membrolle Mettray Fc2m 3
Parcay Meslay Afc 1
Pernay Us 2
Souvigné Es 1
Saint Antoine du Rocher 1

Poule B
Amboise A.C. 3
Chargé Es 2
Es Ville Aux Dames 3
F.C. Du Val De Cisse 2
Limeray-Cangé 1
Monnaie U.S. 3
Notre Dame D'Oé 2
Tours A.C.P. 4
Tours Sud As 2
Villedomer As 2

Poule C
Crotelles Us 1
Esvres/Indre 2
Joué Les Tours Fct 3
Luzillé Ca 1
Tours Déportivo Espagnol 2
Tours Olympic 2
Tours A.C.P. 3
U.S. Loire Et Vignes 2
Val De Cher 37 F.C. 2
Veigné C.S.T. 2

Poule D
Esvres/Indre 3
F.C. Etoile Verte 3
Montbazon Us 2
Monts As 3
Riche Racing 4
Saint Avertin Sp. 2
Saint Pierre Des Corps 3
Saint Martin Bea 2
Tours As Po 2
Tours Turk F 1

Poule E
Benais Sc 1
Bourgueil Es 2
Football Saint Benoit 2
Gizeux Es 1
Ingrandes Sh 1
Lignières Us 2
Le Richelais Foot 3
Pays Langeaisien Fc 3
Saint Nicolas de Bourgueil 2
Véron Fc 2

Poule F
Berry Touraine Fc 1
Charnizay-Saint Flovier 1
F.C.P.M. 2
Loches A.C. 3
Perrusson Esc 1
Reignac Chambourg Val de l'Indre 2
Sepmes-Draché 1
U.S. Grand Pressigny Barrou 1
Us Yzeures Preuilly 2
Val Sud Touraine 2

Poule G
Antogny Le Tillac 2
Bouchardais Af 2
Celle St Avant Esj 2
Champigny Us 2
Crouzilles Fc 1
Le Richelais Foot 4
Saint Epain Us 1
Sainte Catherine 1
U.S. Ports-Nouatre 2
Val De Veude Es 3

Annexe 2
Coupe Seniors Groupama
Liste des clubs engagés au 30 Août 2023

Nom de club	Compétition	Nbre
ACP TOURS	R1	1
AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	R2	9
ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE		
F.C. DE L'OUEST TOURANGEAU 37		
JOUE LES TOURS F.C. TOURAINE		
LE RICHELAIS FOOT		
SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE		
TOURS F.C.		
U.S. MONNAIE		
U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOURS		
A.S. MONTS	R3	6
CHAMBRAY F.C.		
ET.S. LA VILLE AUX DAMES		
F. C. DE MONTLOUIS		
LOCHES A.C.		
U.S. YZEURES PREUILLY		
A.C. AMBOISIEN AMBOISE	D1	10
A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE		
C.S. TOURANGEAU VEIGNE		
F. C. ETOILE VERTE		
FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEN		
O.C. DE TOURS		
R. LA RICHE TOURS		
SAINT GEORGES DESCARTES		
U.S. RENAUDINE F.		
U.S. ST. PIERRE DES CORPS		
A.S. DE PREPARATION O. TOURS	D2	16
ALERTE S. DE FONDETTES		
AM.S. VILLIERS AU BOUIN		
EL.S. CHARGE		
ENT.S. BOURGUEIL		
ET. S. VAL DE VEUDE		
ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE		
F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS		
F.C. GATINE CHOISILLES		
F.C. VAL DE BRENNE		
F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY		
F. CHOISILLE LA MEMBROLLE METTRAY		
FOOTBALL CLUB DU VERON		
U.S. CHAMPIGNY S/VEUDE		
U.S. LIGNIERES DE TOURAINE		
U.S. PERNAY		

Nom de club	Compétition	Nbre
A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	D3	26
A. S. TOURS SUD		
A.S. DE L'AUBRIERE		
A.S. DE LA VALLEE DU LYS PONT		
A.S. DE VILLEDOMER		
A.S. LUYNES		
A.S. PAYS DE RACAN NEUVY LE ROI		
AUBE S. ESVRES S/INDRE		
C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS		
ENT.S.J. LA CELLE ST AVANT		
F.C. FERRIERE S/BEAULIEU		
F.C. VAL DE CHER 37		
F.C.PAYS MONTRESOROIS		
F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE		
FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE		
FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES		
R. C. VAL SUD TOURAINE		
REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE		
SP.C. VILLEPERDUE		
ST. AVERTIN SP.		
U. S. PORTS-NOUATRE		
U.S. ANTOGNY LE TILLAC		
U.S. MONTBAZONNAISE F.		
U.S. NOUZILLY ST.LAURENT		
U.S. ST. MARTIN LE BEAU		
U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL		
A.S. CHARNIZAY ST FLOVIER	D4	6
CROUZILLES F.C. 2001		
ET.S. GIZEUX		
F. C. BERRY TOURAINE		
U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU		
U.S. LIMERAY CANGEY		
		74

Equipes non engagées (avis « Refus » sur footclubs) :

- LUZILLE CA 1 – ET. S. SOUVIGNE - PAYCAY MESLAY AFC – TOURS TURK F.